

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

**Délibération**  
n° 2018.12.492

**NPNRU - Charte de  
reconstitution de  
l'offre des logements  
démolis dans le cadre  
des ORU de Bel-Air  
Grand Font et Etang  
des Moines :  
approbation**

**LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir** :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

**Excusé(s)** :

Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Denis DUROCHER, Jean-Philippe POUSSET

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018****DELIBERATION  
N° 2018.12.492**

GRANDS PROJETS

Rapporteur : Monsieur NEBOUT**NPNRU - CHARTE DE RECONSTITUTION DE L'OFFRE DES LOGEMENTS DEMOLIS DANS LE CADRE DES ORU DE BEL-AIR GRAND FONT ET ETANG DES MOINES : APPROBATION**

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), deux quartiers de l'agglomération bénéficient d'une opération de renouvellement urbain : Bel Air Grand Font à Angoulême et Étang des Moines à La Couronne, retenus au titre des projets d'intérêt régional (PRIR). Ces projets de renouvellement urbains ont été validés par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) le 8 Octobre 2018.

Les deux sites locaux sont financés par l'ANRU à hauteur de 23,8M€ pour Bel Air Grand Font et pour Étang des Moines.

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain de Bel-Air – Grand Font et Etang des Moines, 210 démolitions sont envisagées.

	Le Foyer	LOGELIA	OPH
Eglantines		70	
Kerrias		93	
Bergeronettes			16
Barre de la Gare	16		
Bat.A - Etang des Moines		15	
<b>Total démolitions</b>	<b>16</b>	<b>178</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL pour les 3 organismes et 2 ORU</b>	<b>210</b>		

Pour mémoire, dans le respect du règlement financier de l'ANRU, les bailleurs posent comme absolue nécessité, la reconstitution de l'intégralité des logements démolis, soit 210 logements.

Dix communes, qui seront co-signataires de la Charte de reconstitution de l'offre ORU, ont été identifiées pour accueillir une opération pour reconstituer cette offre en neuf.

Trois principes sont ici actés :

- l'intégration du projet de reconstitution de l'offre dans une stratégie globale de rééquilibrage du peuplement, à l'échelle de l'Agglomération
- l'implication de toute l'agglomération dans la reconstitution de l'offre et dans l'accueil des ménages en vue de la redynamisation des communes, dans un objectif de mixité sociale
- la sécurisation des communes dans le choix de la première mise en location

L'inscription des opérations dans cette Charte entraîne l'engagement de la commune à la production de ces logements, donc l'éligibilité à la participation financière de GrandAngoulême dans les conditions définies à la délibération concernée.

Vu l'avis favorable de la Commission Proximité et Equilibre Territorial du 5 décembre 2018,

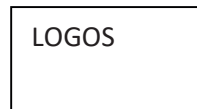
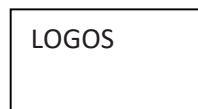
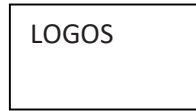
**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la Charte de reconstitution de l'offre des 210 logements démolis dans le cadre des ORU de Bel-Air Grand Font et Etang des Moines.

**D'AUTORISER** Monsieur le président ou la personne dûment habilitée à signer ladite Charte.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>19 décembre 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 décembre 2018</b>



# CHARTRE DE RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DU GRAND ANGOULEME

- SEPTEMBRE 2018 -

Document projet  
mis à jour suite  
CE ANRU 8/10

**- DOCUMENT PROJET-**

Il est convenu entre les signataires suivants :

- le Président de GrandAngoulême, autorisé par délibération n° 2018-12-XXXXXX
- le Maire d'Angoulême
- le Maire de Champniers
- le maire de Bouex
- le maire de Gond-Pontouvre
- l'adjoint au Maire de La Couronne
- le maire de Mornac
- le maire de Puymoyen
- le maire de Ruelle
- le maire de Touvre
- le maire de Trois-Palis
- Logélia Charente
- L'OPH de l'Angoumois
- Le Foyer SA

**ARTICLE 1 – LE PROGRAMME RENOVATION D’INTERET REGIONAL (PRIR) DE BEL-AIR GRAND-FONT ET ETANG DES MOINES**

**CONTEXTE LOCAL**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée en février 2014, pose le cadre, fixe les objectifs et les moyens du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Afin de concentrer les efforts sur les quartiers les plus défavorisés, l’Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) hiérarchise deux niveaux de priorité d’intervention : les projets d’intérêt national et les projets d’intérêt régional.

Dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), deux quartiers de l’agglomération bénéficient d’une opération de renouvellement urbain : Bel Air Grand Font à Angoulême et Étang des Moines à La Couronne, retenus au titre des projets d’intérêt régional (PRIR).

Suite au passage en Comité d’Engagement de l’ANRU le 8 Octobre 2018, les deux sites locaux seront financés par l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) à hauteur de 23,8 M€ pour Bel Air Grand Font et pour Étang des Moines.

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain de Bel-Air – Grand Font et Etang des Moines, 210 démolitions sont envisagées.

	Le Foyer	LOGELIA	OPH
Eglantines		70	
Kerrias		93	
Bergeronettes			16
Barre de la Gare	16		
Bat.A - Etang des Moines		15	
<b>Total démolitions</b>	<b>16</b>	<b>178</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL pour les 3 organismes et 2 ORU</b>	<b>210</b>		

Pour mémoire, dans le respect du Règlement financier de l’ANRU, les bailleurs posent comme absolue nécessité, la reconstitution de l’intégralité des logements démolis, soit 210 logements.

Plusieurs communes, co-signataires des présentes, ont été pré-identifiées pour éventuellement accueillir une opération pour reconstituer cette offre en neuf.

## **CONTEXTE NATIONAL : LE NOUVEAU CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER**

La Loi de Finances pour 2018 est venue bouleverser l'environnement financier du logement social. La hausse de TVA -passant 5,5 % à 10 %- et la mise en place de la Réduction de Loyer Solidarité (RLS) remettent en cause, d'une part, l'exploitation même des organismes et, d'autre part, les équilibres financiers des opérations de construction des bailleurs.

Au demeurant, les bailleurs sociaux sont des acteurs importants du renouvellement urbain : il leur est demandé de démolir 210 logements et d'opérer des opérations de réhabilitations ambitieuses (label Haute Performance Energétique).

Ainsi, afin de ne pas fragiliser les organismes par les démolitions, et les priver des recettes de loyers correspondantes, il a été convenu qu'ils puissent reconstituer, en totalité, l'offre perdue (1 logement reconstruit pour 1 logement démoli).

Pour minimiser les pertes d'exploitation, cette reconstitution sera opérée en amont des démolitions. Ce ne fut pas le cas lors de la précédente opération de renouvellement urbain : les projets de reconstitution ne sont pas tous livrés alors que les démolitions sont effectives depuis plusieurs années.

Enfin, les opérations de construction sont complexes à élaborer au vu du nouveau contexte né de la Loi de Finances pour 2018 : toutes choses égales par ailleurs, la réduction de loyer solidarité et la hausse de la TVA conduiraient les organismes à injecter près de 25% de fonds propres dans chacune des opérations. Dans ces conditions, les opérations ambitieuses de démolition – reconstruction ne seraient pas financièrement soutenables par les bailleurs.

Ainsi, en réponse, et pour accompagner le projet de renouvellement urbain, un accord partenarial « commune – bailleur – agglomération » propose de répartir l'effort financier afin de permettre la sortie des opérations dans les meilleures conditions possibles.

### ➤ Les engagements de chacune des parties :

- Les Communes volontaires s'engagent à mettre à disposition gracieusement le foncier (ou bâti) qu'elles maîtrisent ;
- GrandAngoulême s'engage à participer à l'aménagement de la parcelle identifiée par la commune dans la limite de 12 000 € par logement (viabilisation primaire : voie principale, amenée des réseaux fluides, électriques etc.). Cette participation s'entend en complément de l'aide « de droit commun » à la production à proprement parler de logements publics (grille de financement annexée au PLH 2014-2020) ;
- Les Bailleurs s'engagent à porter leur taux de fonds propres jusqu'à 15% par opération.

S'agissant des opérations de reconstitution en elles-mêmes, plusieurs principes sont ici actés :

- Premier principe : l'intégration du projet de reconstitution de l'offre dans une stratégie globale de rééquilibrage du peuplement, à l'échelle de l'Agglomération

La définition d'une stratégie concertée de renouvellement urbain des quartiers et de reconstitution de l'offre devront traduire la stratégie globale du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2020 du Grand Angoulême, évalué à mi-parcours en 2017, et le politique du peuplement et de rééquilibrage de la mixité sociale de la Collectivité.

A travers son PLH 2014-2020 et son projet de PLH 2020-2026, l'Agglomération encourage une production territorialisée répondant aux grands enjeux de peuplement et de mixité sociale à l'échelle du bassin de vie.

Il s'agira, dans le cadre des attributions, de veiller à ne pas fragiliser la situation des communes accueillant les opérations de logements publics.

- Second principe : l'implication de l'entièreté de l'agglomération dans la reconstitution de l'offre et dans l'accueil des ménages en vue de la redynamisation des communes, dans un objectif de mixité sociale

Au-delà des deux communes accueillant les opérations de renouvellement urbain (Angoulême et La Couronne), sur lesquelles des opérations en reconstitution sont actées, et dans un esprit de solidarité intercommunale, la très grande majorité de la reconstruction est répartie sur 8 autres communes.

Parmi celles-ci, certaines sont des communes soumises à la loi « SRU » (Gond-Pontouvre, Ruelle, Fléac, Champniers), c'est-à-dire ayant l'obligation d'atteinte des 20% de logements sociaux, et d'autres « plus petites communes » (Bouex, Mornac, Puymoyen, Trois-Palis et Touvre), non soumises à cette loi, mais volontaires dans la production de logements locatifs publics.

En effet, poursuivant l'objectif de redynamisation de leurs communes, à la population parfois vieillissante, et la nécessité d'instaurer un renouvellement de leur population, plusieurs communes ont souhaité s'engager dans la réalisation de programmes de logements locatifs publics.

- Troisième principe : la sécurisation des communes dans la première mise en location

Dans le cadre de ces nouvelles productions de logements intervenant dans le cadre de la reconstitution de l'offre des logements démolis sur BAGF et EDM, les bailleurs s'engagent à mettre en place une Commission spécifique pour la première mise en location.



ARTICLE 2 – LES OPERATIONS DE LOGEMENTS PUBLICS IDENTIFIEES

Les opérations de reconstitution, identifiées selon les principes rappelés plus haut, figurent dans le tableau ci-dessous.

Les bailleurs détermineront avec les communes la programmation en fonction de chacun des sites (forme de l'habitat, typologie, procédé de construction, label éventuel etc...).

	Programme total	Dont Reconstitution ORU		
<b>ANGOULEME - VICTOR HUGO</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Reconstitution proposée	16			16
<b>ANGOULEME - Maisons sur les toits</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Maisons sur les toits (Bât.BCDE)	10		10	
<b>LA CONTRIE - LA COURONNE</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Reconstitution proposée	30	30		
<b>GOND-PONTOUVRE - SITE A DEFINIR</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Reconstitution proposée	28	28		
<b>MORNAC - LES POINTES</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Reconstitution proposée	12	12		
<b>TROIS-PALIS - LA BARBOUTE</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Reconstitution proposée	8	8		
<b>TOUVRE - L'ANGEVINIERE</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Reconstitution proposée	10	10		
<b>BOUEX - LA VIGNE BLANCHE</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Reconstitution proposée	15	15		
<b>PUYMOYEN - LES CHIRONS</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Reconstitution proposée	30	30		
<b>RUELLE - MAINE GANEAU</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Reconstitution proposée	6		6	
<b>RUELLE - MAINE GANEAU</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Reconstitution proposée	28	28		
<b>CHAMPNIERS - RUE DES COLVERTS :</b>		LOGELIA	OPH	Le Foyer
Reconstitution proposée	17	17		
		210		

**3 – DETAIL DE LA RECONSTITUTION DE L'OFFRE – TYPOLOGIE DES PROGRAMMES ET CALENDRIER**

➤ **ANGOULEME – VICTOR HUGO - ANGOULEME RUE DE MONTBRON**

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	6	4	Angoulême rue de Montbron	SA LE FOYER	2 <sup>ème</sup> semestre 2022	4
PLUS AA						
<b>Total PLUS</b>	<b>6</b>	<b>4</b>			<b>4</b>	
<i>% PLUS sur le total programmation</i>		37%				
PLAI neuf	10	6				
PLAI AA						
<b>Total PLAI</b>	<b>10</b>	<b>6</b>			<b>4</b>	
<i>% PLAI sur le total programmation</i>		63%				
<b>Total programmation</b>	<b>16</b>	<b>16</b>				

➤ **ANGOULEME – MAISONS SUR LES TOITS (RECONSTITUTION SUR-SITE)**

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	10	10	Angoulême Bât. ABCD (Toits)	OPH de l'Angoumois	1 <sup>er</sup> semestre 2021	4
PLUS AA						
<b>Total PLUS</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			<b>4</b>	
<i>% PLUS sur le total programmation</i>	100%	100%				
PLAI neuf	6					
PLAI AA						
<b>Total PLAI</b>					<b>4</b>	
<i>% PLAI sur le total programmation</i>						
<b>Total programmation</b>	<b>10</b>	<b>10</b>				

➤ LA COURONNE – LA CONTRIE

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	15	6	La Couronne « La Contrie »	Logélia Charente		4
PLUS AA						
<b>Total PLUS</b>	<b>15</b>	<b>6</b>				<b>4</b>
<i>% PLUS sur le total programmation</i>	<i>50%</i>	<i>32%</i>				
PLAI neuf	15	13				4
PLAI AA						
<b>Total PLAI</b>	<b>15</b>	<b>13</b>				<b>4</b>
<i>% PLAI sur le total programmation</i>	<i>50%</i>	<i>68%</i>				
<b>Total programmation</b>	<b>30</b>	<b>19</b>				

➤ GOND-PONTOUVRE – LE PONTOUVRE (SITE A DEFINIR)

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	14	6	Gond-Pontouvre	Logélia Charente		4
PLUS AA						
<b>Total PLUS</b>	<b>14</b>	<b>6</b>				<b>4</b>
<i>% PLUS sur le total programmation</i>	<i>50%</i>	<i>32%</i>				
PLAI neuf	14	13				4
PLAI AA						
<b>Total PLAI</b>	<b>14</b>	<b>13</b>				<b>4</b>
<i>% PLAI sur le total programmation</i>	<i>50%</i>	<i>68%</i>				
<b>Total programmation</b>	<b>28</b>	<b>19</b>				

**- DOCUMENT PROJET-**

➤ **MORNAC – LES POINTES**

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	7	7	Mornac « Les Pointes »	Logélia Charente		4
PLUS AA						
<b>Total PLUS</b>	<b>7</b>	<b>7</b>				<b>4</b>
<i>% PLUS sur le total programmation</i>	<i>58%</i>	<i>58%</i>				
PLAI neuf	5	5				4
PLAI AA						
<b>Total PLAI</b>	<b>5</b>	<b>5</b>				<b>4</b>
<i>% PLAI sur le total programmation</i>	<i>42%</i>	<i>42%</i>				
<b>Total programmation</b>	<b>12</b>	<b>12</b>				

➤ **TROIS-PALIS – LA BARBOUTE**

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	5	5	Trois Palis « La Barboute »	Logélia Charente		4
PLUS AA						
<b>Total PLUS</b>	<b>5</b>	<b>5</b>				<b>4</b>
<i>% PLUS sur le total programmation</i>	<i>63%</i>	<i>63%</i>				
PLAI neuf	3	3				4
PLAI AA						
<b>Total PLAI</b>	<b>3</b>	<b>3</b>				<b>4</b>
<i>% PLAI sur le total programmation</i>	<i>37%</i>	<i>37%</i>				
<b>Total programmation</b>	<b>8</b>	<b>8</b>				

**- DOCUMENT PROJET-**

➤ **TOUVRE – L'ANGEVINIERE**

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	7	7	Touvre « L'Angeviniere »	Logélia Charente		4
PLUS AA						
<b>Total PLUS</b>	<b>7</b>	<b>7</b>				<b>4</b>
<i>% PLUS sur le total programmation</i>	<i>70%</i>	<i>70%</i>				
PLAI neuf	3	3				4
PLAI AA						
<b>Total PLAI</b>	<b>3</b>	<b>3</b>				<b>4</b>
<i>% PLAI sur le total programmation</i>	<i>30%</i>	<i>30%</i>				
<b>Total programmation</b>	<b>10</b>	<b>10</b>				

➤ **BOUEX – LES VIGNES BLANCHES**

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	10	0	« Les Vignes Blanches »	Logélia Charente		5
PLUS AA						
<b>Total PLUS</b>	<b>10</b>					
<i>% PLUS sur le total programmation</i>	<i>67%</i>	<i>0%</i>				
PLAI neuf	5	0				5
PLAI AA						
<b>Total PLAI</b>	<b>5</b>	<b>0</b>				<b>5</b>
<i>% PLAI sur le total programmation</i>	<i>33%</i>	<i>0%</i>				
<b>Total programmation</b>	<b>15</b>	<b>0</b>				

**- DOCUMENT PROJET-**

➤ **PUYMOYEN – LES CHIRONS**

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	15	6	Puymoyen « Les Chirons »	Logélia Charente		4
PLUS AA						
<b>Total PLUS</b>	<b>15</b>	<b>6</b>				<b>4</b>
<i>% PLUS sur le total programmation</i>	<i>50%</i>	<i>32%</i>				
PLAI neuf	15	13				4
PLAI AA						
<b>Total PLAI</b>	<b>15</b>	<b>13</b>				<b>4</b>
<i>% PLAI sur le total programmation</i>	<i>50%</i>	<i>68%</i>				
<b>Total programmation</b>	<b>30</b>	<b>19</b>				

➤ **RUELLE – MAINE GAGNEAU - OPH**

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)	
PLUS neuf			Ruelle Plantier du Maine Gagneau	OPH de l'Angoumois			
PLUS AA							
<b>Total PLUS</b>							
<i>% PLUS sur le total programmation</i>							
PLAI neuf	6	0				1er semestre 2021	4
PLAI AA							
<b>Total PLAI</b>	<b>6</b>	<b>0</b>					<b>4</b>
<i>% PLAI sur le total programmation</i>	<i>100%</i>	<i>0%</i>					
<b>Total programmation</b>	<b>6</b>	<b>0</b>					

**- DOCUMENT PROJET-**

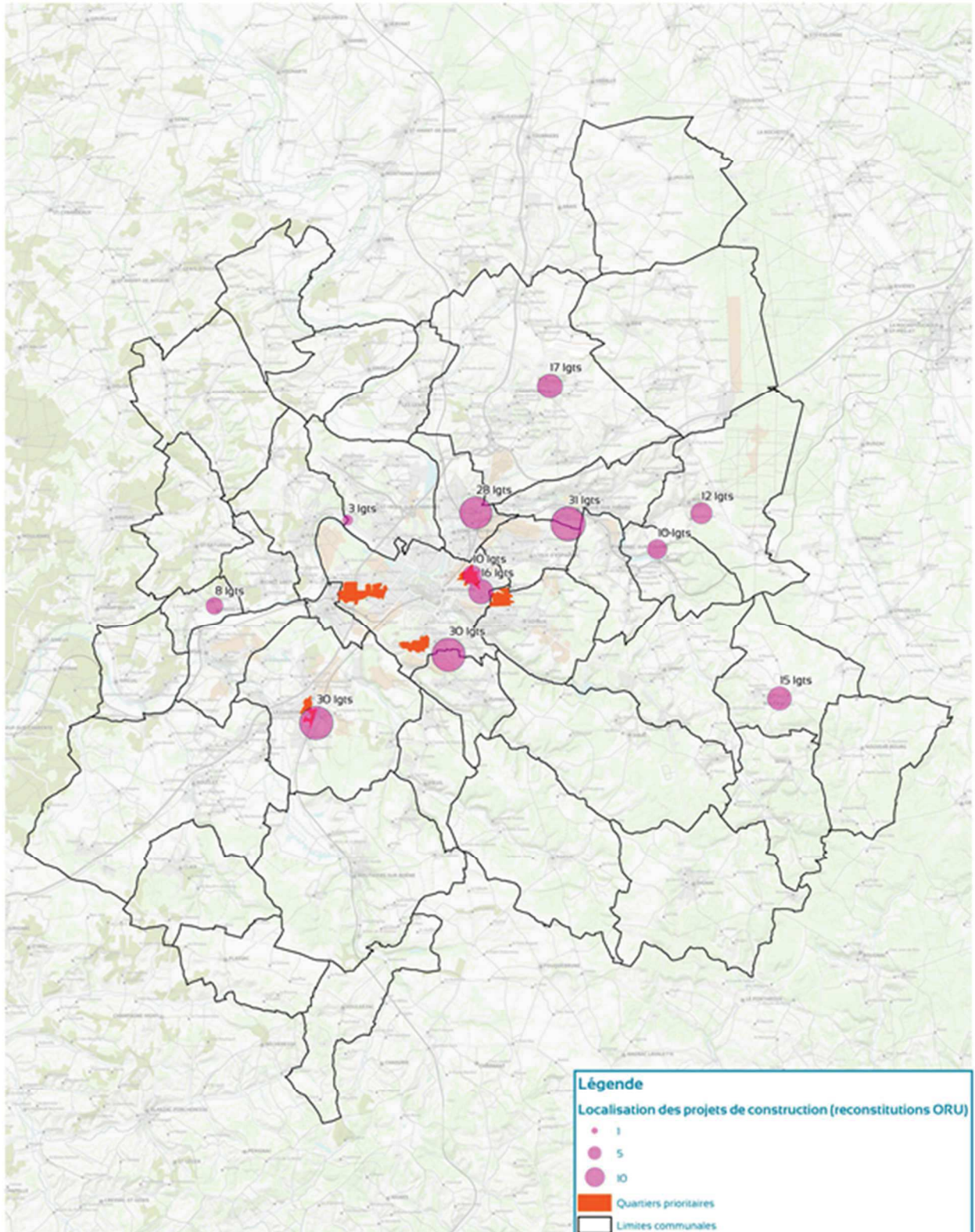
➤ **RUELLE – MAINE GAGNEAU - LOGELIA**

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	13	6	Ruelle « Maine Gagneau »	Logélia Charente		4
PLUS AA						
<b>Total PLUS</b>	<b>13</b>	<b>6</b>				<b>4</b>
<i>% PLUS sur le total programmation</i>	<i>47%</i>	<i>30%</i>				
PLAI neuf	15	14				4
PLAI AA						
<b>Total PLAI</b>	<b>15</b>	<b>14</b>				<b>4</b>
<i>% PLAI sur le total programmation</i>	<i>53%</i>	<i>70%</i>				
<b>Total programmation</b>	<b>28</b>	<b>20</b>				

➤ **CHAMPNIERS – RUE DES COLVERT**

	Nombre total LLS du programme	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Nom du programme	Bailleur	Calendrier en semestre (OS – Livraison)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	12	0	Rue des Colvert	Logélia Charente		5
PLUS AA						
<b>Total PLUS</b>	<b>12</b>					
<i>% PLUS sur le total programmation</i>	<i>70%</i>					
PLAI neuf	5	0				5
PLAI AA						
<b>Total PLAI</b>	<b>5</b>					
<i>% PLAI sur le total programmation</i>	<i>30%</i>					
<b>Total programmation</b>	<b>17</b>					

## Localisation des projets de logements dans le cadre de la reconstitution de l'offre ORU



Source : IGN France Raster, GrandAngoulême service Habitat  
Réalisation : GrandAngoulême, DSI-SIG, 09/18



0 1 2  
Kilomètres

Réf : HAB\_18\_09



**ARTICLE 4 – DUREE ET MODALITE D'EVOLUTION DE LA CHARTE**

Cette Charte est conclue pour une durée correspondant à celle définie dans la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Un bilan annuel sera effectué par un Comité de suivi composé des principaux signataires afin de vérifier l'adéquation entre les objectifs et les réalisations effectuées, ainsi que pour tenir compte des éventuelles évolutions dans la mise en œuvre de cette programmation et des premières attributions de logements.

En conséquence, cette Charte est susceptible d'évolution par voie d'avenant.